

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Sur convocation de Mr Thierry CAMBOURNAC, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 Juin 2026 à 20 heures 30 dans la salle du conseil de La Romieu.

Sont présents : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, DURANT Christine, MIJNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, Dominique JACQUES

Procurations :

Mr Jean COUPEY, donne procuration à T. CAMBOURNAC

Mme Vanessa MAUREL donne procuration à Mme A GUCKER-MAILLARD

Mme MJ GASNIER donne procuration à Mr H LAMARQUE

Absente :

Mme Christine DURANT.

Secrétaire de séance :

Mme Ingrid RIVET

1. **Adoption du CR du CA du 13 Avril**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 13 Avril 2026

2. **Election des grands électeurs**

Mr Cornélis MINJSBERGEN et Mme JACQUES étant citoyens européens non Français ne participent pas au vote.

Mr le maire propose un scrutin de liste.

Le conseil approuve à l'unanimité de procéder à un scrutin de liste.

a) Election des titulaires

Mr le maire recueille les candidatures. Une seule liste se présente composée de T. Cambournac – L Castaing - H Lamarque

Votants ;11

Suffrages nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

T CAMBOURNAC 11 voix

L CASTAING 11 voix

H LAMARQUE 11 voix

T CAMBOURNAC – L CASTAING – H LAMARQUE sont élus grands électeurs titulaires

b) Election des suppléants

Mr le maire recueille les candidatures. Une seule liste se présente composée de MJ GASNIER – JEAN COUPEY – I RIVET



Votants ;11
Suffrages nuls ou blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
MJ GASNIER : 11 voix
JEAN COUPEY : 11 voix
I RIVET : 11 voix

MJ GASNIER – JEAN COUPEY - I RIVET sont élus suppléants des grands électeurs

3. Financement de l'achat de la maison de Mr D.

Comme décidé lors du dernier conseil, le maire a signifié au propriétaire de la maison l'intention de la commune d'acquérir la nue-propriété de sa maison.

Le prix d'achat résultant est de 96 000€

Le maire propose le plan de financement suivant :

- Un prêt de 95 00€ sur une durée maximale de 15ans et un taux maximal de 3,9%
- 1 000€ et les frais de notaire sur fonds propres de la commune

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement proposé et donne tout pouvoir au maire pour négocier le prêt et signer tout document relatif à cet achat

4. Vente du terrain sans maître chemin des Caminaïres

Après une procédure de 'Bien sans maître' le précédent conseil a approuvé la vente du terrain cadastré AB 238 et d'une superficie de 461M2 aux propriétaires de la SCI Caminaïres

Le conseil confirme La vente du terrain à la SCI Caminaïres pour le prix de 500€ et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

5. Vente du terrain sans maître route d'Astaffort

Le conseil confirme la vente de la ruine et du terrain cadastrés C775, C020, C021, C779, C780 pour le prix de 15 000€ (quinze mille euros) et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

6. Limitation du nombre de gîtes

Afin que toutes les maisons vendues dans le village ne deviennent pas des gîtes ou des meublés de tourisme, le maire propose au conseil de prendre un arrêté instaurant une obligation de demande et limitant les changements destination des biens vendus.

Il propose que dorénavant le changement de destination en vue d'ouvrir un gîte ou un meublé de tourisme ne soit possible que dans les cas suivants :

- Le nouveau gîte ou meublé de tourisme se substitue à un gîte ou meublé existant au 1^{er} Juin 2026 et d'une capacité similaire.



- La création du gîte ou meublé s'accompagne de la création simultanée d'un logement de même surface destiné à la location permanente

A l'unanimité le conseil mandate Mr le Maire pour qu'il prenne un arrêté rendant obligatoire une demande d'autorisation de changement de destination pour créer un gîte ou un meublé de tourisme et conditionner l'acceptation au remplacement d'un gîte ou meublé existant au 1^{er} juin 2026 soit à la création d'une habitation de surface égale destinée à la location annuelle.

7. Circulation Allée du 18 juin 1940

Le maire explique que la circulation et le stationnement des véhicules sur l'allée du 18 juin 1940 est dangereuse à hauteur de la porte du Nord et ne contribue pas à la beauté de la commune

Il propose :

- De réserver le stationnement après les places réservées aux infirmières jusqu'à l'extrémité débouchant sur le boulevard Bétous aux seuls riverains
- D'instaurer un sens unique de circulation sur l'allée depuis le carrefour de la rue Delor jusqu'au débouché boulevard Bétous (au pied de l'ancien presbytère).

Le conseil approuve le plan de circulation proposé et demande au maire de prendre les arrêtés de circulation correspondants

8. Maison de la Vierge

Après consultation de deux spécialistes (Mr Vicentini et Julien Sourbes) il apparaît qu'il n'y a guère que les solutions suivantes pour cette maison :

- **La destruction.** La plus facile. Très dommage. Peut-être refusée par l'ABF
- **Ne sauver que la façade.** Plus simple et moins cher qu'une reconstruction. Répond au souhait de l'ABF
- **La reconstruire à condition de parvenir à en faire un chantier d'insertion.** Pas facile. Plus cher mais peut-être finançable avec la fondation Total Energie. J Sourbes serait d'accord. En faire une maison des associations ?

Attaché à la qualité architecturale de cette maison, le conseil mandate Mr le maire pour étudier la faisabilité technique et financière d'un chantier école de reconstruction.

9. Recrutement d'un saisonnier – Exposition des peintres des armées

Afin d'assurer la permanence de surveillance de l'exposition des peintres des armées il est nécessaire que la commune embauche un saisonnier pour une durée d'un mois.

La candidature d'Arthur Cadéot a été retenu.

Le salaire prévu est le SMIC

Le conseil approuve l'embauche d'Arthur Cadéot pour une durée d'un mois payé au SMIC et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

10. Divers

Cimetière de Saint Caprais : Le maire annonce au conseil avoir, au vu de son état, demandé un devis de restauration du mur situé à l'entrée du cimetière de Saint Caprais.



Statue de St Joseph – Rue de l'Olivier. Le maire rappelle que cette statue a été volée il y a quelques mois. Il annonce que grâce au dédommagement perçu et à un don des amis de la collégiale une nouvelle statue sera bientôt installée au même endroit.

Rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde : Un comité de rédaction du PCS est constitué ; T Cambournac – F Lacome – F Delous.

Défibrillateurs : Le village dispose de 3 défibrillateurs : Place Bouet, Salle des sports, entrée de la résidence St Jacques. Sur proposition de L Castaing le conseil approuve l'idée d'étudier l'installation de défibrillateurs dans les 3 hameaux Bézian, St Caprais et St Aignan.

Sanitaires lors de manifestations : Lors de manifestations au village attirant une grande foule, force est de constater que les seuls sanitaires du village sont insuffisants. Les associations organisatrices seront invitées à louer des sanitaires supplémentaires.

Broyage des branchages : Cornélis Mijnsbergen se renseignera auprès du SIDEL sur la possibilité d'organiser une journée de broyage des branchages au bénéfice de tous les habitants.

Création d'un composteur municipal Une étude sera conduite visant à créer un point de compostage municipal.

**PROCHAIN CONSEIL
LUNDI 29 JUIN – 20h**

